



## Litige RSI + CABINET D'HUISSIERS MANDATE PAR RSI

Par **philipo6464**, le **28/10/2015** à **11:52**

BONJOUR,

j'ai un litige avec la RSI (dépôt de bilan 16/08/2011)  
depuis un et demi, (fin 2013)

un cabinet d'huissiers qui représente RSI AQUITAINE CONTENTIEUX SUD OUEST c/ FONT  
Philippe tente de me faire des saisies sur mon compte bancaire (j'ai le RSA socle)  
puis j'ai reçu en juillet 2015 un courrier directement de la RSI (33 bruges) DERNIER AVIS  
AVANT POURSUITES me réclamant la somme de 37 000 € vu l'énormité de la somme je leur  
ai demandé des explications, ils m'ont donné un RDV dans les locaux de RSI PAU mais avec  
une employé de L'URSSAF qui a de suite reconnu une erreur sur mon dossier, depuis j'ai reçu  
un mail qui ramène la somme due à 6800 € + 960 € de frais sans aucunes explications.

le cabinet d'huissiers mandaté par RSI qui me réclamé lui 5828.75€ par courrier" dernier avis  
ant saisie-vente" en date du 31/03/2015 ce même cabinet en date du 08/09/2015 me réclama  
219.78 € de solde restant dû à ce jour, reconfirmé par un courrier du 27/10/2015 ce  
changement de solde est certainement dû à mon entrevue avec l'employée de L'URSSAF qui  
a reconnue une erreur toutefois les demandes de remboursement ne correspondent pas entre  
la RSI (centre de paiement) et le cabinet d'huissiers qui représente cette même RSI. je vais  
régulariser mon contentieux par le biais de ce cabinet d'huissiers en réglant la somme de  
219.78 € pour solde restant dû à ce jour  
que pensez-vous de ma situation ?  
merci d'avance pour vos réponses.